COUR D'APPEL DE RENNES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE **DE NANTES**

ORDONNANCE FIXANT UNE **CONSIGNATION (PARTIE CIVILE)**

Cabinet de Mme Cécile LEGRAND Vice-Présidente chargée de l'Instruction N° de C.P.C.: PC15/00023

Nous, Cécile LEGRAND, Doyen des Juges d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de NANTES, étant en notre cabinet,

Vu la plainte avec constitution de partie civile de Françoise NICOLAS, Chez Mme VANOVERSCHELDE - 15, rue Edison - 44200 NANTES, en date du 22 Juillet 2015

Contre X

Qualifications: TENTATIVE DE MEURTRE

Faits prévus et réprimés par l'article 221-4 du code pénal

Vu les articles 88 et 88-1 du code de procédure Pénale,

Fixons la consignation à verser à la somme de 2 000 euros (Deux mille euros).

Disons que cette consignation sera versée entre les mains du Régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance de NANTES au plus tard le 30 octobre 2015.

Disons que le plaignant sera dispensé d'effectuer cette consignation s'il justifie du bénéfice de l'aide juridictionnelle pour la procédure pénale envisagée.

> Fait en notre cabinet le 10 Septembre 2015 Le Doyen des Juges d'Instruction,

> > POUR COPIE CO Le Greffier d'In

Copie de la présente ordonnance a été transmise par lettre recommandée à l'avocat de la partie civile et à la partie civile

Le 10 Septembre 2015 Le Greffi

Copie adressée pour information au régisseur. Le 10 Septembre 2015

Le Greffier